



## Le mot du maire :

*Bonjour à tous,*

*Les finances sont à l'ordre des discussions dans de nombreux foyers, et le budget plus que jamais scruté. La commune n'échappe pas à cette situation en ce début d'année. Compte administratif, compte de gestion, affectation des résultats 2022, vote des taux des impôts directs locaux, des subventions...autant de casse-tête qui ont été à l'ordre du jour du dernier conseil.*

*Une fois les subventions des travaux du presbytère et de la rénovation du Morthomme rentrées, nos finances se portent bien. Les bases prévisionnelles sont abordées sereinement, tenant compte de l'augmentation des coûts.*

*A noter, question fiscalité, un maintien des taux de la taxe foncière du bâti et du non bâti.*

*Toujours à votre écoute pour aborder vos problématiques individuelles, je suis présent lors de l'ouverture du secrétariat de mairie les lundi après-midi et mardi matin.*

*Bien à vous.*

*Michel PONCELET*

### Les conseils municipaux :

Depuis janvier 2023, les conseils municipaux se succèdent (24/01, 16/02, et 23/03), mais toujours sans public, sans discussion avec les citoyens, sans partage, malgré les possibilités d'expression offertes par le biais des questions diverses. Est-ce à dire que tout va bien dans le village ? Un compte rendu est affiché à la mairie après chaque séance, et il est toujours possible qu'il vous soit envoyé par mail sur simple demande. Faites-nous part également de vos problèmes de vie au sein du village, le conseil peut mettre à l'ordre du jour des problématiques à résoudre, ou au moins à étudier. Venez débattre avec nous !

### A propos des chats errants :



Les habitants du quartier haut nous avaient alertés sur une prolifération de ces petits félins et les désagréments qu'ils peuvent occasionner.

L'enquête menée courant février par le biais de fiches descriptives distribuées pour discerner les « errants » des « familiers », n'a pas été très productive. Nous n'avons reçu aucune réponse à la demande de signalement physique des chats.

Cela dit, l'association TARGA est venue poser des cages pour en capturer trois dans un premier temps, afin de les stériliser, étant bien entendu que cela était à la charge de la commune. Les bons demandés à l'association Brigitte Bardot prendront du temps à arriver. Il fallait agir avant. Ce que nous faisons à minima.

Nous remercions au passage les personnes du village qui ont pris à leur frais plusieurs stérilisations.

### A propos des rats !



Cette fois, c'est l'entrée du village, quartier gare, qui se voit l'objet de désagréments. Dommage qu'on ne puisse y amener les chats ! 😊

Le maire a été alerté par l'ARS, prévenue elle-même par un habitant qui avait préféré ne pas nous saisir directement de l'affaire !

Nous sommes intervenus chez l'habitant aussitôt afin de déterminer les causes de cette intrusion. L'affaire suit son cours. N'hésitez pas à vous adresser DIRECTEMENT à la mairie.

## La télémédecine s'installe en Meuse :



Grâce à la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), l'ARS (Agence Régionale de Santé), et la HAS (Haute Autorité de Santé), des consultations, des expertises, des téléassurances entre médecins se mettent en place. Les personnes n'ayant pas ou plus de médecin traitant peuvent avoir accès à ce type de consultation. Vous renseigner en mairie.

## A propos de la Régie de l'Eau.

Une réunion entre maires de la CAGV a eu lieu début mars. Pour Chattancourt, des travaux de sécurisation du château d'eau sont envisagés en 2023 (grillages, garde-corps, échelles, clôtures...). Pour le remplacement des canalisations, les travaux doivent être coordonnés avec les travaux de voirie. Sur ce sujet, aucune date n'a été fixée !



## Concernant les coupures : rappel

- Coupures brèves (moins d'une demie-heure), pas de prévenance
- Coupure de plus d'une heure : le maire est prévenu ainsi que la population par appel automatique de Veolia sur ligne fixe
- Un constat : de vrais efforts ont été fournis par les usagers pour réduire la consommation d'eau sur l'ensemble du groupement de communes.

## Loisirs :



Comité des Fêtes de CHATTANCOURT

- Le comité des fêtes organise le 14 mai « la marche du Morthomme, à pied, en vélo...de 6 et 13 kms (à pied) et 18 kms (VTC) selon les aptitudes de chacun.
- Voici les modalités : départ libre de 9h à 10h30, devant la mairie.
- Des points de ravitaillement sur les parcours.
- Tarifs : 2 euros pour adultes, 1 euro pour moins de 12 ans, gratuit pour les moins de 6 ans.
- Un repas vous est proposé au déjeuner au prix de 18 euros pour les adultes, 10 euros pour les moins de 12 ans, gratuit pour les moins de 6 ans.
- A noter que vous pouvez participer au repas, même si vous ne marchez pas, ni ne faites de vélo. 😊



- **Le comité des fêtes fait appel à des bénévoles pour la mise en place de cette journée. Une réunion se tiendra le mercredi 3 mai à 18h30 en mairie.**

Embellissement du village : C'était le 11 juin l'an dernier ! Nous songeons à réitérer cette action, tout en ayant une réflexion sur des pièces florales moins consommatrices d'eau. Nous contacterons les villageois qui disposent d'une vasque près de leur habitation pour leur proposer terreau et plants, moyennant un entretien à leur charge.



Plantations d'arbres : création d'une mini-forêt.

Nous avons acheté 200 arbres à l'ONF avec les bons conseils d'Orane CLAEYS pour choisir les différentes variétés et essences. Ils ont été plantés avec l'aide de l'ACCA et de Jérôme notre employé communal, sur le terrain mitoyen entre le cimetière et derrière l'église. Des tuteurs vont être posés pour mieux valoriser ces plantations.



Petit rappel :

L'Office de la Fédération de la Biodiversité traque le brûlage des déchets à l'air libre. Il s'agit « d'une atteinte grave à la santé et à l'environnement ». Les infractions au règlement sanitaire départemental concernant les déchets de bois non traité, les plastiques, les cartons d'emballage et les déchets verts sont punissables selon l'article 7 du décret du 21 mai 2003 et de l'article 131-13 du code pénal, d'une amende de 450 euros.

Pour les déchets dangereux, huile de vidange, solvants, pots de peinture, l'amende se monte jusqu'à 75000 euros et 6 mois à 2 ans de prison, selon l'article L.541-46 du code de l'environnement.

Chaque déchet a sa destination. Merci de la respecter.

Vie du village :



Louis JACQUES est né le 10 mars 2023 au 17 C rue de la Gare.

Daniel FOERTSCH au 2 Grande Rue quitte le village au 1<sup>er</sup> mai.

au revoir !

